

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
LA MONTÉRÉGIE**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2023

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
--	---

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Annexe A - Fonds affectés	13
---------------------------	----



GUÉRIN
MORIN
CPA inc.

155, boul. Jacques-Cartier Sud
Sherbrooke (Québec) J1J 2Z4
Tél. : 819 562.9244 • Téléc. : 819 562.7147

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration du

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LA MONTÉRÉGIE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LA MONTÉRÉGIE, qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public (NCOSBLSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBLSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalie significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

 CPA Inc.

Par Michel Guérin, CPA auditeur

Le 25 mai 2023

Sherbrooke (Québec)

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE

3

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023		2022	
	Fonds d'administration générale	Fonds affectés (Annexe A)	Total	Total
PRODUITS				
Subventions BAVAC	3 285 322 \$	14 491 \$	3 299 813 \$	2 756 838 \$
Subventions autres	4 598	123 981	128 579	130 756
Contributions pénales	50 165	-	50 165	63 453
Intérêts	28 235	485	28 720	5 823
Dons et autres	2 995	-	2 995	5 438
	3 371 315	138 957	3 510 272	2 962 308
CHARGES				
Salaires	2 677 720	58 676	2 736 396	2 205 397
Avantages sociaux	426 725	9 238	435 963	356 559
Activités des bénévoles	2 422	-	2 422	284
Activités diverses	1 293	-	1 293	1 849
Associations et cotisations	18 173	-	18 173	17 088
Assurances	3 021	-	3 021	3 191
Frais de réseau	-	-	-	7 750
Chien d'assistance	8 554	-	8 554	-
Déplacements et représentation	16 675	1 826	18 501	24 644
Documentation et abonnement	57	-	57	194
Entretien - Équipement	5 539	-	5 539	18 874
Entretien et réparation	3 294	-	3 294	303
Formation, colloques et aide organisationnelle	37 172	-	37 172	12 399
Fournitures de bureau et frais d'impression	20 479	7 415	27 894	30 849
Frais bancaires et pénalités	777	-	777	3 278
Honoraires professionnels	23 804	5 250	29 054	19 961
Loyer	83 339	-	83 339	77 120
Publicité	-	-	-	14 097
Soutien aux familles	-	-	-	3 715
Télécommunications	6 777	-	6 777	7 033
TPS et TVQ non remboursée sur les achats	18 747	-	18 747	20 905
Dons à des organismes	-	56 552	56 552	69 598
Modernisation APP CAVAC	-	-	-	55 194
	3 354 568	138 957	3 493 525	2 950 282
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES NON AFFECTÉS				
	16 747	-	16 747	12 026
Amortissement des apports afférents aux immobilisations corporelles	12 283	-	12 283	7 666
Amortissement des immobilisations corporelles	(17 031)	-	(17 031)	(14 032)
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	-	-	(3 045)
	(4 748)	-	(4 748)	(9 411)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES				
	11 999 \$	-	11 999 \$	2 615 \$

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

4

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023			2022	
	Fonds d'administration générale	Fonds affectés	Fonds investis en immobilisations	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	388 725 \$	5 869 \$	22 595 \$	417 189 \$	414 574 \$
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	16 747	-	(4 748)	11 999	2 615
Virement interfonds					
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 227)	-	5 227	-	-
Apports afférents aux immobilisations corporelles	2 620	-	(2 620)	-	-
SOLDES À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>402 865 \$</u>	<u>5 869 \$</u>	<u>20 454 \$</u>	<u>429 188 \$</u>	<u>417 189 \$</u>

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

5

BILAN

AU 31 MARS 2023

	2023			2022	
	Fonds d'administration générale	Fonds Affectés	Fonds Investis en Immobilisations	Total	Total
ACTIF					
À COURT TERME					
Encaisse	252 152 \$	25 548 \$	-	277 700 \$	359 028 \$
Compte d'épargne	874 424	-	-	874 424	610 173
Débiteurs	676	-	-	676	1 525
Taxes de ventes à recevoir	8 677	-	-	8 677	24 216
Frais payés d'avance	14 699	-	-	14 699	7 633
À recevoir du fonds d'administration générale (Note 3)	-	232 961	-	232 961	237 145
	<u>1 150 628</u>	<u>258 509</u>	<u>-</u>	<u>1 409 137</u>	<u>1 239 720</u>
IMMOBILISATIONS					
CORPORELLES (Note 4)	-	-	47 392	47 392	59 196
	<u>1 150 628 \$</u>	<u>258 509 \$</u>	<u>47 392 \$</u>	<u>1 456 529 \$</u>	<u>1 298 916 \$</u>
PASSIF					
À COURT TERME					
Créditeurs (Note 5)	270 835 \$	-	-	270 835 \$	156 269 \$
Subventions reportées (Note 6)	243 967	252 640	-	496 607	451 712
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 7)	-	-	26 938	26 938	36 601
Dû aux fonds affectés (Note 3)	232 961	-	-	232 961	237 145
	<u>747 763</u>	<u>252 640</u>	<u>26 938</u>	<u>1 027 341</u>	<u>881 727</u>
ACTIF NET					
Non affectés	402 865	-	-	402 865	388 725
Affectés	-	5 869	-	5 869	5 869
Investis en immobilisations	-	-	20 454	20 454	22 595
	<u>402 865</u>	<u>5 869</u>	<u>20 454</u>	<u>429 188</u>	<u>417 189</u>
	<u>1 150 628 \$</u>	<u>258 509 \$</u>	<u>47 392 \$</u>	<u>1 456 529 \$</u>	<u>1 298 916 \$</u>

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (Note 8)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, Administrateur

_____, Administrateur

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

6

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	11 999 \$	2 615 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	17 031	14 032
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	3 045
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(12 283)	(7 666)
	16 747	12 026
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	849	(1 525)
Taxes de ventes à recevoir	15 539	(14 358)
Frais payés d'avance	(7 066)	(18)
Créditeurs	114 566	(488)
Subventions reportées	44 895	(123 409)
	185 530	(127 772)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(5 227)	(47 582)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	2 620	44 267
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	182 923	(131 087)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	969 201	1 100 288
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 152 124 \$	969 201 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et du compte d'épargne.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2023

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est une personne morale constituée le 14 mars 1989 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il a pour objet d'aider les victimes d'actes criminels dans la région de la Montérégie. Il a débuté ses opérations en février 1990. Il gère des points de service à Longueuil, St-Jean-sur-Richelieu, Châteauguay, Valleyfield et Saint-Hyacinthe .

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public (NCOSBLSP) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

b) Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'organisme. Les produits (subventions) non affectés et les produits affectés au fonctionnement de l'organisme sont présentés par ce fonds.

Le fonds des projets affectés regroupe les sources de fonds destinés exclusivement aux projets spéciaux définis par une subvention exclusivement réservée à cet effet.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses afférents aux immobilisations.

c) Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des produits. Les produits affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Revenus de contributions pénales

Les contributions pénales sont enregistrées au fur et à mesure de leur réception selon le jugement établi par la cour.

Revenus d'intérêts, dons et autres

Les revenus d'intérêts et dons sont enregistrés au fur et à mesure de leurs réceptions.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2023

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

e) Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la société provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec la société qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des coûts de transaction afférents. Les autres actifs et passifs financiers de la société provenant d'opérations entre apparentés sont évalués conformément aux recommandations du chapitre 3840, « Opérations entre apparentés ».

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la société sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers.)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, la société détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la société détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

Mobilier et équipement	20%
Matériel informatique	30%
Améliorations locatives	20%

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2023

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

f) Immobilisations corporelles (suite)

Dépréciation

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

g) Ventilation des charges

L'organisme présente plusieurs de ses charges regroupées par projets à l'Annexe A.

Les charges qui se rapportent directement à ces projets ont été ventilées selon les clés de répartition suivante:

Salaires et avantages sociaux:

- au prorata des heures travaillées pour chaque projet

Autres charges:

- coût direct selon chacun des projets

3- AVANCE AU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L'avance du fonds affecté au fonds d'administration générale ne porte pas intérêt et ne comporte pas de modalités de remboursement précises.

4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	39 716 \$	30 075 \$	9 641 \$
Matériel informatique	60 347	26 170	34 177
Améliorations locatives	10 152	6 578	3 574
	<u>110 215 \$</u>	<u>62 823 \$</u>	<u>47 392 \$</u>
			<u>59 196 \$</u>

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

10

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2023

5- CRÉDITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Administration générale		
Fournisseurs	2 740 \$	1 506 \$
Salaires et vacances à payer	266 607	154 259
Sommes à remettre à l'État	<u>1 488</u>	<u>504</u>
	<u>270 835 \$</u>	<u>156 269 \$</u>

6- SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine interne, sont destinées aux différentes activités confiées au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la région de la Montérégie et au fonctionnement de l'exercice subséquent. Le détail est le suivant:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	451 712 \$	575 121 \$
Plus:		
Montants reçus durant l'exercice	<u>3 473 287</u>	<u>2 764 185</u>
	3 924 999	3 339 306
Moins:		
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	<u>(3 428 392)</u>	<u>(2 887 594)</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>496 607 \$</u>	<u>451 712 \$</u>
FONDS AFFECTÉS		
Contributions pénales	<u>204 961 \$</u>	<u>219 451 \$</u>
Prévention Jeunesse	<u>47 679</u>	<u>46 661</u>
	<u>252 640</u>	<u>266 112</u>
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Budget COVID - Multifonction	-	29 000
Programme à l'intention des témoins mineurs	-	156 600
Tribunaux spécialisés	<u>123 048</u>	-
Programme ÉDIÉS	<u>46 833</u>	-
Programme Aménagement locaux	<u>74 086</u>	-
	<u>243 967</u>	<u>185 600</u>
	<u>496 607 \$</u>	<u>451 712 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2023

7- APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des produits qui ont été affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Ils sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles acquises.

	2023	2022
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	36 601 \$	- \$
Plus :		
Apports reçus durant l'exercice	2 620	44 267
Moins :		
Amortissement de l'exercice	<u>(12 283)</u>	<u>(7 666)</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>26 938 \$</u>	<u>36 601 \$</u>

8- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme est locataire d'espaces à bureaux en vertu d'un bail venant à échéance en mai 2028. Les loyers devraient augmenter selon l'IPC annuel, par contre, les loyers minimums futurs pour les cinq prochaines années totalisent 413 885 \$ et comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

2024 -	82 777 \$	2027 -	82 777 \$
2025 -	82 777 \$	2028 -	82 777 \$
2026 -	82 777 \$		

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2023

9- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2023.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créiteurs.

L'organisme considère qu'il dispose de fonds suffisant pour répondre à ses besoins financiers courants et à plus long terme.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

13

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

	2023		2022
	Fonds de contributions pénales	Prévention jeunesse	Total
			Total
ANNEXE A - FONDS AFFECTÉS			
Subventions BAVAC	14 491 \$	- \$	14 491 \$
Subventions autres	-	123 981	123 981
Intérêts	-	485	485
	14 491	124 466	138 957
	-	-	-
Salaires	-	58 676	58 676
Avantages sociaux	-	9 238	9 238
Déplacements et représentation	1 826	-	1 826
Entretien - Équipement	-	-	-
Fournitures de bureau	7 415	-	7 415
Honoraires professionnels	5 250	-	5 250
Publicité	-	-	-
Soutien aux familles	-	-	-
Dons à des organismes	-	56 552	56 552
	14 491	124 466	138 957
	-	-	-
	-	-	-
	\$	\$	\$